

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 8 avril 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mars 2019
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2019
 - 6.3 Résolution attestant que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Autorisation au trésorier d'effectuer un transfert budgétaire d'un montant de 1 438,39 \$ pour la dépense reliée à l'achat de ballons marqueurs pour la signalisation nautique au lac Lyster
- 6.5 Entente entre l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook et la ville concernant le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis et autorisation de signature

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de mars 2019
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 175, Domaine du Grand Pic
- 7.3 Autorisation au projet d'enseignes pour les commerces situés au 155, rue Child
- 7.4 Autorisation à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook à procéder au règlement d'emprunt 2019-001 relatif au financement d'un agrandissement des bureaux administratifs et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000 \$

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. SPORTS ET LOISIRS

- 9.1 Dépôt de la grille salariale des sauveteurs de piscines et de lacs de la Ville de Coaticook
- 9.2 Renouvellement de l'adhésion de la Ville auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2019-2020

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Entente entre la Ville de Coaticook et le Club Quad Estrie Sud pour autoriser le club à traverser et circuler sur les chemins du territoire et autorisation de signature
- 11.2 Mandat aux Services EXP pour la réalisation du devis d'appel d'offres pour réaliser la vidange des étangs 1 et 4 de la station d'épuration de Coaticook pour un montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables
- 11.3 Mandat à Les Forages LBM pour le forage des puits exploratoires dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour un montant de 44 600 \$ plus les taxes applicables

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage continu des routes pour les années 2019-2020, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés au montant de 72 704 \$ taxes en sus
- 11.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage ponctuel des routes pour les années 2019-2020, soit celle de la compagnie Lignes de stationnement MF au montant de 31 312 \$ taxes en sus
- 11.6 Fin des procédures de l'appel d'offres 2019-05 Installation d'un monte-personne Pavillon des arts et de la culture et retour en appel d'offres sur SEAO
- 11.7 Réquisition numéro 2019-12 au montant de 12 453,35 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de signalisation nautique au lac Lyster
- 11.8 Réquisition numéro 2019-13 - Paiement de la compensation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux d'empierrement des berges de la rivière Coaticook, au montant de 22 080,42 \$ plus les taxes applicables
- 11.9 Réquisition numéro 2019-14 au montant de 15 450,80 \$ plus les taxes applicables, pour l'installation d'un système d'irrigation au terrain Louis Deslauriers du parc Laurence
- 11.10 Réquisition numéro 2019-15 au montant de 48 780 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation de la structure d'acier pour le nouveau hangar aux ateliers municipaux
- 11.11 Réquisition numéro 2019-16 au montant de 43 510 \$ plus les taxes applicables, pour l'inspection mécanique et hydraulique des 311 bornes-fontaines pour une durée de 5 ans
- 11.12 Réquisition numéro 2019-17 au montant de 42 504,42 \$ plus les taxes applicables, pour remettre en fonction le bombardier #37
- 11.13 Achat de décorations de Noël pour l'hôtel de ville auprès de la compagnie Leblanc Illuminations Canada au montant de 16 186,50 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Mandat à Prudent pour la mise à jour et la rédaction de notre plan de mesures d'urgence pour un montant de 19 162 \$ plus les taxes applicables
- 12.2 Approbation du rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 6 au 12 mai prochain
- 14.2 Dépôt du rapport annuel - Application du Règlement de gestion contractuelle 2018
- 14.3 Nomination des membres représentant la Ville de Coaticook au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Coaticook
- 14.4 Embauche d'étudiants pour la période estivale 2019
- 14.5 Vente d'un Immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 934 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à monsieur Christian Koczi pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables
- 14.6 Nomination maire suppléant (double mandat)
- 14.7 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à l'Exposition Vallée de la Coaticook pour la 42e édition qui se tiendra du 1^{er} au 4 août 2019
- 14.8 Appui dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2019

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-65 (2019) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la zone P-311 »

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Octroi d'une aide financière de 800 \$ à la Ligue des petits bonshommes
- 16.2 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ à la 1re édition du Festival Country à Coaticook qui se tiendra du 20 au 23 juin 2019
- 16.3 Mandat à Constructions Yvon Marquis pour la modification de la porte de garage à la caserne incendie pour un montant total de 37 000 \$ plus les taxes applicables

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-04-34903 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 19-04-34903

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34904

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

RÉSOLUTION 19-04-34904

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} avril 2019 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} avril 2019 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Semaine du bénévolat : Grande importance pour notre communauté, merci à nos bénévoles;

Soirée Hommage à l'entrepreneuriat : 30 projets soulignés, félicitations aux lauréats;

15 avril prochain : Le comité jeunesse fait un 5 à 7 pour le recrutement de membres

Ouverture des nouveaux commerces : Le Vaposhop et la magasin Au Grenier;

Rencontre Clinique GMF – 4 départs à la retraite, période de recrutement des médecins.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

19-04-34905

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2019

RÉSOLUTION 19-04-34905

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mars 2019 au montant total de 1 742 330,13 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mars 2019 comme suit :

- Fonds administration : 1 567 307,00 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 175 023,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE MARS 2019

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2019

19-04-34906

6.3 RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES CONTRIBUTIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

RÉSOLUTION 19-04-34906

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 458 164 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ses routes;

CONSIDÉRANT que le rapport totalise 658 296 \$ pour l'année 2018 et que le conseil atteste de la véracité de ses frais encourus et qu'ils ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 19-04-34907** 6.4 AUTORISATION AU TRÉSORIER D'EFFECTUER UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE D'UN MONTANT DE 1 438,39 \$ POUR LA DÉPENSE RELIÉE À L'ACHAT DE BALLONS MARQUEURS POUR LA SIGNALISATION NAUTIQUE AU LAC LYSTER

RÉSOLUTION 19-04-34907

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement permettant au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure utilisation des services municipaux, le conseil municipal autorise le trésorier à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'une même fonction comptable, mais que seul le conseil municipal est autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions;

CONSIDÉRANT qu'un transfert est nécessaire pour payer la dépense pour l'achat de ballons marqueurs pour la signalisation nautique au lac Lyster au montant total de 1 438,39 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à procéder un transfert budgétaire d'un montant de 1 438,39 \$ du poste budget projets spéciaux au PTI 02-920-0721 pour la dépense reliée à l'achat de ballons marqueurs pour la signalisation nautique au lac Lyster.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-04-34908** 6.5 ENTENTE ENTRE L'OFFICE D'HABITATION DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK ET LA VILLE CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-04-34908

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec et la Ville de Coaticook désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

CONSIDÉRANT que la Société et la Ville peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook autorise l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook à gérer le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis et s'engage à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente sur la gestion par l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook à gérer le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis et s'engage à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2019

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mars 2019, tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

19-04-34909

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 175, DOMAINE DU GRAND PIC

RÉSOLUTION 19-04-34909

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 175, Domaine du Grand Pic et désigné comme étant le lot numéro 4 244 356 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage dans la cour avant pour un terrain à l'extérieur du périmètre urbain en respectant une marge de recul avant de 39 mètres et 40,58 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 175, Domaine du Grand Pic et désigné comme étant le lot numéro 4 244 356 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre la construction d'un garage dans la cour avant pour un terrain à l'extérieur du périmètre urbain en respectant une marge de recul avant de 39 mètres et 40,58 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34910 7.3 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LES COMMERCES SITUÉS AU 155, RUE CHILD

RÉSOLUTION 19-04-34910

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes pour les commerces situés au 155, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone commerciale patrimoniale CV-203-1 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 25 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour les commerces situés au 155, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 25 mars 2019 avec la condition que l'éclairage doit être par réflexion ne doit pas nuire à la circulation (sécurité) et avoir un maximum de 2700 K (blanc chaud) de luminosité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34911 7.4 AUTORISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK À PROCÉDER AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-001 RELATIF AU FINANCEMENT D'UN AGRANDISSEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET DU GARAGE INCLUANT LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES AU MONTANT MAXIMAL DE 535 000 \$

RÉSOLUTION 19-04-34911

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook doit s'assurer que les activités d'élimination des matières résiduelles s'exercent dans le respect des personnes et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook entend procéder à des travaux d'agrandissement des bureaux administratifs et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000\$;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook n'a pas les fonds estimés nécessaires à cette fin et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt pour procéder auxdits travaux;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que ledit emprunt est d'un montant de 535 000 \$ est pour une période de 25 ans ;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise à la Ville de Coaticook pour approbation ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook à procéder au règlement d'emprunt 2019-001 relatif au financement d'un agrandissement des bureaux administratifs et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. SPORTS ET LOISIRS

19-04-34912

9.1 DÉPÔT DE LA GRILLE SALARIALE DES SAUVETEURS DE PISCINES ET DE LACS DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 19-04-34912

CONSIDÉRANT que les membres du comité sport loisir ont proposé une grille salariale pour les sauveteurs de piscines et de lacs de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont en faveur avec les salaires décrits à ladite grille salariale;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'approuver la grille salariale pour les sauveteurs de piscines et de lacs de la Ville de Coaticook laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34913

9.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AUPRÈS DU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE) POUR L'ANNÉE 2019-2020

RÉSOLUTION 19-04-34913

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme régional voué au développement du loisir et du sport et qui s'adresse aux municipalités, institutions scolaires et aux organismes de bénévoles;

CONSIDÉRANT qu'être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) permet de profiter de programmes reconnus, d'avoir accès à des services reliés aux sports et loisirs, de mettre en commun les compétences et de se doter d'une force collective et d'une voie commune porteuse de nos intérêts auprès de diverses instances;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la Ville de Coaticook auprès du Conseil sport et loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2019-2020; ET

De nommer deux représentants pour participer à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 23 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

19-04-34914

11.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE CLUB QUAD ESTRIE SUD POUR AUTORISER LE CLUB À TRAVERSER ET CIRCULER SUR LES CHEMINS DU TERRITOIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 19-04-34914

CONSIDÉRANT que le Club Quad Estrie Sud a demandé l'accord à la ville de traverser et circuler sur les chemins du territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a consent à leur demande;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer une entente pour autoriser le club à traverser et circuler sur les chemins du territoire, le tout conformément à l'entente jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34915

11.2 MANDAT AUX SERVICES EXP POUR LA RÉALISATION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR RÉALISER LA VIDANGE DES ÉTANGS 1 ET 4 DE LA STATION D'ÉPURATION DE COATICOOK POUR UN MONTANT DE 14 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-04-34915

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à la rédaction du devis d'appel d'offres pour réaliser la vidange des étangs 1 et 4 de la station d'épuration de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Services EXP pour le faire;

CONSIDÉRANT que le tout respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de mandater les Services EXP pour la réalisation du devis d'appel d'offres pour réaliser la vidange des étangs 1 et 4 de la station d'épuration de Coaticook pour un montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 26 février 2019, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725, en utilisant une partie de l'excédent affecté – Boue de 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-04-34916** 11.3 MANDAT À LES FORAGES LBM POUR LE FORAGE DES Puits EXPLORATOIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) POUR UN MONTANT DE 44 600 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-04-34916

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer le forage des puits exploratoires dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services des Forages LBM pour un montant de 44 600 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le tout respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de mandater Les Forages LBM pour le forage des puits exploratoires dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour un montant de 44 600 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 4 mars 2019, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-04-34917** 11.4 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE MARQUAGE CONTINU DES ROUTES POUR LES ANNÉES 2019-2020, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS AU MONTANT DE 72 704 \$ TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 19-04-34917

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le marquage continu des routes pour les années 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 avril 2019 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaire	Taxes en sus
Durand Marquage et associés inc.	72 704,00 \$
Lignes de stationnement MF	N/A

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés inc. au montant total de 72 704 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage continu des routes pour les années 2019-2020, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés inc. au montant de 72 704 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34918

11.5 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DES ROUTES POUR LES ANNÉES 2019-2020, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LIGNES DE STATIONNEMENT MF AU MONTANT DE 31 312 \$ TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 19-04-34918

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le marquage ponctuel des routes pour les années 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 avril 2019 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Taxes en sus
Lignes de stationnement MF	31 312 \$
Durand Marquage et associés inc.	32 145 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Lignes de stationnement MF au montant total de 31 312 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage ponctuel des routes pour les années 2019-2020, soit celle de la compagnie Lignes de stationnement MF au montant de 31 312 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les*

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

cités et Villes et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34919 11.6 FIN DES PROCÉDURES DE L'APPEL D'OFFRES 2019-05
INSTALLATION D'UN MONTE-PERSONNE PAVILLON DES ARTS
ET DE LA CULTURE ET RETOUR EN APPEL D'OFFRES SUR SEO

RÉSOLUTION 19-04-34919

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a entamé un processus d'appel d'offres pour l'installation d'un monte-personne Pavillon des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a reçu aucune soumission;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook prévoit revoir son devis ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU:

- De mettre fin au processus de l'appel d'offres 2019-05 Installation d'un monte-personne Pavillon des arts et de la culture; et
- Modifier les dates des travaux et retourner en appel d'offres sur SEO pour l'installation d'un monte-personne Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34920 11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-12 AU MONTANT DE 12 453,35 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE
SIGNALISATION NAUTIQUE AU LAC LYSTER

RÉSOLUTION 19-04-34920

CONSIDÉRANT que la pour l'achat de signalisation nautique au lac Lyster ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Nordak Marine au montant de 12 453,35 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Nordak Marine ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-12 pour l'achat de signalisation nautique au lac Lyster auprès de la compagnie Nordak Marine au montant de 12 453,35 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721, transfert de l'excédent affecté - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-04-34921** 11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-13 - PAIEMENT DE LA COMPENSATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR DES TRAVAUX D'EMPIERREMENT DES BERGES DE LA RIVIÈRE COATICOOK, AU MONTANT DE 22 080,42 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-04-34921

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer des travaux d'empierrement des berges de la rivière Coaticook;

CONSIDÉRANT que pour procéder auxdits travaux une compensation financière doit être payée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au montant de 22 080,42 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autorisation le paiement de la compensation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux d'empierrement des berges de la rivière Coaticook, au montant de 22 080,42 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721, transfert de l'excédent affecté - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-04-34922** 11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-14 AU MONTANT DE 15 450,80 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION AU TERRAIN LOUIS DESLAURIERS DU PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 19-04-34922

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'installation d'un système d'irrigation au terrain Louis Deslauriers du parc Laurence;

CONSIDÉRANT que le chef de division Jean-Yves Roy a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Irrigation Memphré au montant de 15 450,80 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Irrigation Memphré;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-14 pour l'installation d'un système d'irrigation au terrain Louis Deslauriers du parc Laurence auprès de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

la compagnie Irrigation Memphré au montant de 15 450,80 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721, transfert de l'excédent affecté - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-04-34923** 11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-15 AU MONTANT DE 48 780 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE LA STRUCTURE D'ACIER POUR LE NOUVEAU HANGAR AUX ATELIERS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 19-04-34923

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à l'achat et à l'installation de la structure d'acier pour le nouveau hangar aux ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Services agricoles Luke Bélanger inc. au montant de 48 780 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Services agricoles Luke Bélanger inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-15 pour l'achat et l'installation de la structure d'acier pour le nouveau hangar aux ateliers municipaux auprès de la compagnie Services agricoles Luke Bélanger inc. au montant de 48 780 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725, transfert du fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-04-34924** 11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-16 AU MONTANT DE 43 510 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSPECTION MÉCANIQUE ET HYDRAULIQUE DES 311 BORNES-FONTAINES POUR UNE DURÉE DE 5 ANS

RÉSOLUTION 19-04-34924

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à l'inspection mécanique et hydraulique des 311 bornes-fontaines pour une durée de 5 ans, soit de 2019 à 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Simo Management inc. au montant de 43 510 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Simo Management;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-16 pour l'inspection mécanique et hydraulique des 311 bornes-fontaines pour une durée de 5 ans auprès de la compagnie Simo Management inc. au montant de 43 510 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-413-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34925 11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2019-17 AU MONTANT DE 42 504,42 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR REMETTRE EN FONCTION LE BOMBARDIER #37

RÉSOLUTION 19-04-34925

CONSIDÉRANT que la Ville veut remettre en fonction le bombardier #37;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celles des compagnies Équipements Plannord et ADF Diesel Sherbrooke inc. au montant de 42 504,42 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant les offres des compagnies Équipements Plannord et ADF Diesel Sherbrooke inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2019-17 pour remettre en fonction le bombardier # 37, auprès des compagnies Équipements Plannord et ADF Diesel Sherbrooke inc. au montant de 42 504,42 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-920-01-725 et 02-330-00-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34926 11.13 ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL POUR L'HÔTEL DE VILLE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA AU MONTANT DE 16 186,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-04-34926

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend faire l'achat de décorations de Noël pour l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Leblanc Illuminations Canada;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour les décorations de Noël pour l'hôtel de ville auprès de la compagnie Leblanc Illuminations Canada au montant de 16 186,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725 pour le premier 10 000 \$ et la balance de 6 186,50 \$ dans l'excédent affecté – projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-04-34927

12.1 MANDAT À PRUDENT POUR LA MISE À JOUR ET LA RÉDACTION DE NOTRE PLAN DE MESURES D'URGENCE POUR UN MONTANT DE 19 162 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-04-34927

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite revoir son plan de mesures d'urgence pour assurer une intervention intégrée et efficace en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur la sécurité civile*, les villes et les municipalités du Québec doivent élaborer et mettre à jour un tel plan;

CONSIDÉRANT que ce plan qui prévoit la mise en place de diverses mesures, selon les situations, ayant pour but de répondre pleinement aux besoins des victimes de sinistres;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Prudent pour la mise à jour et la rédaction de notre plan de mesures d'urgence pour un montant de 19 162 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général, soit d'octroyer le contrat à Prudent pour la mise à jour et la rédaction de notre plan de mesures d'urgence pour un montant de 19 162 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de mandater Prudent pour la mise à jour et la rédaction de notre plan de mesures d'urgence pour un montant de 19 162 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 12 février 2019 document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-230-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34928

12.2 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DE COATICOOK DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

RÉSOLUTION 19-04-34928

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Coaticook prend en compte le rapport annuel pour l'année 2018 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2018, tel que présenté; ET

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

19-04-34929

14.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 6 AU 12 MAI PROCHAIN

RÉSOLUTION 19-04-34929

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le thème 'Découvrir c'est voir autrement' vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de proclamer la semaine du 6 au 12 mai 2019 'Semaine de la santé mentale' et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques de l'astuce 'Découvrir c'est voir autrement'.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL - APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2018

La greffière dépose le rapport annuel du règlement de gestion contractuelle. Les explications sont données.

19-04-34930

14.3 NOMINATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA VILLE DE COATICOOK AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 19-04-34930

CONSIDÉRANT QU'en vertu de son règlement 23-2 (2019), la Ville de Coaticook maintient un régime complémentaire de retraite pour ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal a été sanctionnée le 5 décembre 2014 par l'Assemblée nationale ;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre la Ville, le Syndicat canadien de la fonction publique (Local 2811) et les employés-cadres de la Ville de Coaticook afin de se conformer à ladite Loi;

CONSIÉRANT que le règlement prévoit que les membres sont :

- Le directeur général de la Ville;
- Le trésorier de la Ville;
- Trois membres nommés par le Conseil de Ville;
- Un représentant délégué du Syndicat des employés municipaux;
- Un représentant délégué par le personnel-cadre de la Ville;
- Un participant non actif ou bénéficiaire désigné par les non actifs et bénéficiaires à l'assemblée annuelle;
- Un membre indépendant choisi par le comité de retraite.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit nommer ses représentants au comité de retraite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de désigner les membres représentant la Ville de Coaticook au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Coaticook, soit :

- Le directeur général de la Ville;
- Le trésorier de la Ville;
- Trois membres nommés par le Conseil de Ville, soit le maire Simon Madore et les conseillers Denis Hébert, et Gaétan Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

19-04-34931 14.4 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2019

RÉSOLUTION 19-04-34931

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'engager des étudiants aux postes suivants pour la saison estivale 2019 :

Services extérieurs :

- Antoine Chouinard
- Jacob Dubé
- Kymber Lee Tremblay
- Zackary Dubé
- Charles-Antoine Bélanger
- Emerik Poulin
- Sarah Péloquin (Horticulture)

Aide administrative - Hôtel de ville:

- Catherine Madore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34932 14.5 VENTE D'UN IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE
LOT 2 934 991 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE COATICOOK À MONSIEUR CHRISTIAN KOCZI
POUR UN MONTANT DE 1 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-04-34932

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est propriétaire du lot 2 934 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que monsieur Christian Koczi souhaite se porter acquéreur dudit terrain;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat a été fixé à 1 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les frais de la transaction sont à la charge de l'acquéreur;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

- De vendre le lot 2 934 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, à Monsieur Christian Koczi pour un montant de 1 000 \$, plus les taxes applicables;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- De transmettre ladite résolution à Me Anne-Sophie Francoeur, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34933 14.6 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT (DOUBLE MANDAT)

RÉSOLUTION 19-04-34933

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

- De désigner le conseiller Gaétan Labelle, maire suppléant, rétroactivement au 1^{er} avril 2019 et ce pour les 4 prochains mois;
- De désigner le maire suppléant à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste;
- De transmettre copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34934 14.7 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À L'EXPOSITION VALLÉE DE LA COATICOOK POUR LA 42E ÉDITION QUI SE TIENDRA DU 1ER AU 4 AOÛT 2019

RÉSOLUTION 19-04-34934

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que l'Exposition Vallée de la Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la 42e édition de leur festival;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à l'Exposition Vallée de la Coaticook pour la 40e édition qui se tiendra du 1er au 4 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-04-34935 14.8 APPUI DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS QUI SE TIENDRA DU 21 AU 27 AVRIL 2019

RÉSOLUTION 19-04-34935

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 21 au 27 avril 2019;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que Transplant Québec assume un leadership important dans la promotion et l'éducation populaire sur la question du don d'organes et de tissus;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire participer à faire progresser collectivement à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble de ses citoyens et ainsi accroître le nombre de donneurs et de personnes transplantées;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'appuyer Transplant Québec dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

19-04-34936

15.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-65 (2019) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE P-311 »

RÉSOLUTION 19-04-34936

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été adressée à la municipalité afin de permettre certains usages commerciaux dans la zone P-311, dans le but de faciliter la location d'un local vacant situé dans un immeuble administratif;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, laquelle prend en considération la vocation publique et institutionnelle de la zone concernée ainsi que la vocation résidentielle de la zone voisine;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 8 avril 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-65 (2019) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la zone P-311», ET

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 19-04-34937** 16.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 800 \$ À LA LIGUE DES PETITS BONSHOMMES

RÉSOLUTION 19-04-34937

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que la Ligue des petits bonshommes a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 800 \$ à la Ligue des petits bonshommes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-04-34938** 16.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$ À LA 1^{RE} ÉDITION DU FESTIVAL COUNTRY À COATICOOK QUI SE TIENDRA DU 20 AU 23 JUIN 2019

RÉSOLUTION 19-04-34938

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2019 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Festival Country de Coaticook qui aura lieu du 20 au 23 juin 2019 a fait une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ à la 1^{re} édition du Festival Country à Coaticook qui se tiendra du 20 au 23 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19-04-34939** 16.3 MANDAT À CONSTRUCTIONS YVON MARQUIS POUR LA MODIFICATION DE LA PORTE DE GARAGE À LA CASERNE INCENDIE POUR UN MONTANT TOTAL DE 37 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 19-04-34939

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à la modification de la porte de garage à la caserne incendie ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Construction Yvon Marquis pour le faire;

CONSIDÉRANT que le tout respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef parcs, bâtiments et espaces verts;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de mandater Construction Yvon Marquis pour la modification de la porte de garage à la caserne incendie pour un montant de 37 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 4 mars 2019, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721 et d'utiliser l'excédent affecté – projets spéciaux pour 37 000 \$ provenant en partie d'un solde disponible du projet 2019, Abri pour les joueurs de balle molle pour 24 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19-04-34940 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 19-04-34940

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière